

Synthèse



Descriptif de l'épreuve

L'épreuve de Synthèse évalue les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Elle porte sur un ensemble de documents, sur un thème d'actualité ou d'intérêt général, accessibles à tout lycéen de terminale. Le corpus à synthétiser est constitué pour l'essentiel de textes, auxquels pourront s'ajouter des graphiques et des images.

La synthèse est un compte-rendu de lecture totalement objectif ; elle est donc dépourvue de tout jugement et de tout ajout personnels. Mais il ne s'agit pas non plus d'une succession de résumés.

Le candidat devra démontrer sa capacité à organiser les idées des documents à travers :

- l'élaboration d'un plan clair et structuré autour d'une problématique avec une introduction, un développement et une conclusion ;
- la pertinence des connecteurs logiques utilisés.

Il devra également soigner la qualité de la langue, respecter la grammaire et l'orthographe, ainsi que l'accentuation, la ponctuation et la présentation.

Conseils

❶ Prenez le temps de lire **très attentivement tous** les textes en surlignant ou en soulignant les éléments qui semblent appartenir à la problématique qui se dégage. Les textes sont calibrés pour que ce travail s'effectue **en 45 minutes environ**.

❷ Après avoir dégagé les idées principales, établissez **un plan** qui comprendra obligatoirement une introduction, un développement en deux ou trois parties et une conclusion. Consacrez environ 10 minutes à cette étape.

③ Rédigez l'**introduction**. Cette dernière devra contenir une accroche tirée du corpus, mettre en relief le sujet, poser la problématique et annoncer votre plan (qu'il sera important de respecter par la suite !). Comptez les mots de cette introduction. Vous devez impérativement indiquer par un signe étoile (*) un ensemble de 50 mots. Il vous faut 15 minutes environ pour cette partie de votre travail.

④ Reprenez les textes et rédigez le **développement**. Attention à bien respecter le plan annoncé dans l'introduction. Le lecteur doit pouvoir repérer le plan à la simple vue de la copie. Rédigez des paragraphes distincts en n'oubliant pas d'introduire une phrase qui permet – à la fin de chaque paragraphe – de faire le lien avec le suivant. Comptez les mots du développement. S'ils sont trop nombreux, posez-vous la question du bien-fondé de certains adverbess ou adjectifs... Ce travail peut durer entre 1 heure et 1 heure 15.

⑤ Rédigez la **conclusion** qui doit ouvrir le débat, sans toutefois contenir d'idées personnelles. Soignez bien cette partie ; c'est la dernière impression sur laquelle votre lecteur restera. Exploitez des éléments du corpus pour rédiger votre ouverture. Comptez les mots de cette dernière partie. Consacrez environ 15 minutes pour ce travail.

⑥ **Recomptez** tous les mots (5 minutes environ).

⑦ Rédigez votre synthèse sur la feuille de copie ACCÈS (15 minutes environ).

⑧ Gardez obligatoirement les 10 dernières minutes pour **relire** votre synthèse. N'oubliez pas que trop d'erreurs d'orthographe entraînent une forte décote sur la note. Pensez également à indiquer le nombre exact de mots dans le cadre prévu à cet effet (première page de la copie). L'oubli de ce report engendre également une pénalité. Les mots sont systématiquement recomptés lors de la correction.

⑨ Pour faciliter votre travail de comptage des mots, vous pouvez diviser vos feuilles de brouillon en 10 colonnes. Vous placerez un mot dans chaque colonne.

Consignes

Le jour de l'épreuve

Lisez attentivement les instructions suivantes avant de commencer l'épreuve.

Il vous est demandé de faire la synthèse, et non une suite de résumés, de l'ensemble des 12 documents présentés, en **350 mots**, avec une tolérance de 10 %, c'est-à-dire de 315 à 385 mots.

Voici les consignes à suivre :

- Respecter l'orthographe et la syntaxe de la langue française
- Soigner la calligraphie
- Ne pas donner son avis sur le sujet proposé
- Ne pas faire référence à un document en indiquant son numéro d'ordre, son auteur, son titre
- Mettre un signe * après chaque groupe de 50 mots
- Noter le nombre total de mots dans le cadre prévu sur votre copie et vérifier. Le décompte des mots est systématiquement contrôlé par les correcteurs.

Le barème de correction prend en compte tous ces éléments.

Le non-respect de l'une au moins des consignes est fortement pénalisé.

Remarque :

La phrase « Aujourd'hui, 4 juillet c'est-à-dire jour anniversaire de l'indépendance des États-Unis, 75 % des nations de l'ONU se réunissent à New York. » comporte 27 mots.

COEFFICIENTS ATTRIBUÉS À CETTE ÉPREUVE

ESDES 4	ESSCA 6	IÉSEG 6
------------	------------	------------

DOCUMENT 1



Plantu, *Wolfgang, tu feras informatique*,
La Découverte, Le Monde, 1988.

DOCUMENT 2

Nous sommes au mois d'octobre, à la Faculté de médecine, dans les années 1950. L'amphithéâtre est plein à craquer, tous les étudiants de deuxième année veulent assister au premier cours, un cours de biologie. Il y a du bruit, on bavarde, on change de place, on se retrouve, on s'interpelle.

C'est le doyen qui donne ce premier cours : un homme de haute taille, 120 kilos, très sûr de lui, très imbu de lui-même. Il entre d'un pas majestueux, se poste devant le tableau noir et jette un regard circulaire, dominateur, sur la salle. Instantanément le bruit se transforme en cacophonie. Des cris d'animaux fusent, certains ont apporté des trompettes, des réveille-matin qui se mettent à sonner dans tous les coins. Les avions en papier sillonnent les airs, quelques sous enveloppés de papier atterrissent sur le bureau du professeur qui lève les bras pour demander le silence, puis tente de crier assez fort afin de couvrir le bruit. Finalement, il jette l'éponge ; il inscrit sur le tableau, en lettres rageuses : « *Vous n'êtes*

que des malappris », ce en quoi il a d'ailleurs parfaitement raison, et il quitte la salle.

Une demi-heure passe dans un bruit qui a diminué de quelques décibels, mais qui reste encore d'un niveau impressionnant. Entre le professeur de chimie : un petit homme fluet à la crinière blanche, enseignant remarquable, connu pour l'enthousiasme contagieux qu'il ressent pour sa matière. Il s'assoit, écarte les avions en papier et les sous qui encombrant son bureau, feuillette ses notes. Au bout de quelques minutes, il lève la tête, regarde l'assistance et dit d'une voix douce : « *Alors, on commence ?* ». Instantanément, un silence de mort s'installe, les cahiers et les stylos font leur apparition sur les pupitres, et des regards attentifs suivent les doigts du professeur qui vient d'inscrire sur le tableau, préalablement essuyé par ses soins, le titre du premier cours.

D'après Judith Dupont,
« Autorité, autoritarisme. Une expérience vécue. »,
Autorité et tentation autoritaire, n° 208,
Le Coq-Héron, Éditions Érès, 2012.

DOCUMENT 3

Nous, parents d'élèves, croyons savoir mieux que les membres du corps enseignant ce qu'il faut enseigner, ce qu'il faut dire et, bien plus important encore, ce qu'il ne faut absolument pas dire à nos charmants bambins. La liste de nos doléances en la matière est interminable : il ne faut pas dire à nos enfants de travailler davantage, ni d'obéir à l'enseignant, ni les ennuyer avec les notions de citoyenneté ou de laïcité, ni leur mettre de mauvaises notes, ni consigner la moindre remarque potentiellement désagréable sur leur bulletin scolaire...

L'autorité des enseignants est constamment remise en cause par les parents d'élèves que nous sommes. Pourtant, nos enfants n'auraient-ils pas intérêt, pour leur développement psychologique comme pour leurs interactions personnelles ou professionnelles futures, à appréhender certaines autorités comme légitimes et à apprendre que, dans

la vie, on n'est pas toujours son propre chef ? Voilà précisément l'idée contre laquelle s'insurge, dans un récent et édifiant billet de blog, sur le site *huffingtonpost.fr*, une mère d'élève (Marie Petitcuénot) qui entend faire la leçon à l'« Éducation nationale », hydre anonyme, bureaucratie sans visage, réceptacle de tous les ressentiments de nos jeunes révolues. Crime de lèse-autonomie, l'enseignante de sa fille de 5 ans a en effet osé écrire : « Votre fille voudrait être son propre chef », sur le bulletin scolaire de cette dernière. La mère a trouvé inadmissible que l'on entende ainsi imposer implicitement une autorité à sa fille !

Depuis le tournant néolibéral et libertaire des années 70, l'autorité a mauvaise presse, à droite comme à gauche. Accepter une autorité, ne serait-ce pas perdre toute liberté, renoncer à toute autonomie, se soumettre à l'arbitraire le plus abject ? Pourtant, a contrario, n'est-il pas permis de penser que c'est l'intégration de la règle commune qui nous rend libres ? L'Éducation nationale n'est-elle pas dans son rôle lorsqu'elle apprend aux enfants les règles de la vie en commun et qu'elle affirme que, dans la classe, il y a bien un « chef » légitime, qui est l'enseignant ? Légitime, car il a été formé – en théorie ou en pratique – pour transmettre aux enfants les règles (de lecture, d'écriture, de calcul, de vie en société, etc.) qui leur permettront de s'affranchir des déterminismes qui les ont fait naître avec des atouts ou des handicaps singuliers. Il est sain, et souvent amusant, que les enfants aient tendance à vouloir plier le monde à leurs désirs tout-puissants, à redéfinir les règles des jeux « de société » (dans les deux sens du terme) dans la direction leur permettant de triompher. Mais peut-on vraiment apprendre si on prétend mieux savoir que celui qui a pour rôle de transmettre ?

L'être humain, toutes légitimes que soient ses aspirations à l'autonomie, n'est pas libre dans l'absolu. Il ne choisit pas son lieu de naissance, ni sa langue maternelle, ni même la structure des autres langues qu'il peut décider d'apprendre, ni encore les règles – explicites ou implicites – de la société dans laquelle il évolue. Dans quel état serait notre société sans les acteurs du système éducatif qui lui permettent de conserver sa cohésion malgré les tensions individualistes qui tendent à la désagréger ? Une société où chacun serait son propre chef tiendrait-elle longtemps ? Quelles seraient ses fondations ? Si nous pestons

régulièrement contre nos dirigeants, n'est-ce pas parce que nous sentons bien, confusément, qu'il est nécessaire qu'un pouvoir trace le chemin collectif et fasse ainsi la synthèse des innombrables aspirations individuelles, souvent contradictoires, qui traversent toute communauté humaine ? Sinon, pourquoi voter ? Et, même, pourquoi reconnaître la moindre légitimité à ceux que nous élisons ?

Si nous voulons que nos enfants puissent faire plus tard preuve d'inventivité, d'audace, d'autonomie, il est grand temps que nous, parents d'élèves, respections l'autorité légitime des enseignants sans systématiquement la remettre en cause, sous prétexte qu'elle représente une contrainte pour nos enfants. Les parents d'élèves, et particulièrement leurs fédérations, voient leur mission comme une défense d'élèves individus contre la direction des établissements, contre le corps enseignant, voire contre l'institution Éducation nationale dans son ensemble. À rebours de cette tendance, aidons les enseignants à transmettre à nos enfants les connaissances, les règles indispensables à la vie en société et les fondations communes sur lesquelles pourra s'épanouir leur autonomie future.

D'après Emmanuel Bertrand,
« Parents d'élèves, restez à votre place ! »,
Le Nouveau Marianne, 19 septembre 2014.

DOCUMENT 4

Ultraconnectés et dynamiques, mais individualistes et hostiles à l'autorité : voilà tracé à gros traits le profil des générations Y et Z. Des générations qui donneraient parfois du fil à retordre à leurs managers, désarmés face à ces employés d'un genre nouveau qui bousculent les schémas classiques au travail. Comment les manager avec succès ? Voici quelques clefs de compréhension et d'appréhension de ces jeunes générations.

Cela fait quelques années déjà que la génération Y, – celle des 20-35 ans qui compose 20 % de la population française – a amorcé un grand virage dans le monde du travail : quête de sens, rejet de l'autorité verticale, goût de l'autonomie et propension marquée à

utiliser les outils connectés pour travailler... Ces jeunes qui font souffler un vent nouveau aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, cassent les codes, promeuvent une nouvelle vision du travail... et déstabilisent leurs managers ! « Les Y ont poussé les anciennes générations – que ce soient les Baby-Boomers ou la génération X – à évoluer, se félicite Jean-François Lemmet, consultant formateur RH, ancien DGA d'une grande collectivité locale d'Île de France. La coexistence et les divergences entre les générations ont toujours existé au travail. Mais cette fois-ci avec la génération Y et bientôt avec l'arrivée de la génération Z, la rupture est plus nette ».

Certes, les jeunes générations apportent de la modernité dans la fonction publique en encourageant, par exemple, l'usage des nouvelles technologies, mais ils font naître, aussi, des relations au travail inédites. « Les grandes caractéristiques que partagent les Y et les Z peuvent se résumer ainsi : ils font plus prévaloir leurs droits que leurs devoirs, sont dans le zapping permanent et l'immédiateté, et surtout leur comportement par rapport au chef est déconcertant. Ils ont un style beaucoup plus direct et font tomber les barrières », souligne Jean-François Lemmet. Marie-Claude Sivagnanam, Directrice générale des services à la ville de Cergy confirme : « La génération Y (dont je fais d'ailleurs partie !), a un rapport totalement décomplexé vis-à-vis de la hiérarchie. Pour eux, la légitimité du chef ne vient pas de ses titres ou de ses diplômes ». Et Jean-François Lemmet d'enfoncer le clou : « L'exigence envers le chef est très forte : il doit être exemplaire ! ».

Patience et conviction doivent ainsi prévaloir pour manager avec efficacité ces générations qui recherchent l'épanouissement, la convivialité et un travail à la fois participatif et collectif. « Les Y aiment être écoutés, poursuit Jean-François Lemmet. Ils veulent être respectés, reconnus, considérés et bénéficier d'un accompagnement quotidien ». Ces jeunes – qui manifestent un attachement profond à l'engagement éthique des organisations où ils évoluent – se caractérisent par une recherche constante de sens et d'explication des missions.

« Globalement, ils n'ont pas des âmes d'exécutants. "Fais ça !" ne marchera pas avec les Y. Il faut adopter avec eux un mode de management très explicatif ». Car s'ils ne sont pas convaincus du bien-fondé ou du sens de la mission demandée, Marie-Claude Sivagnanam l'assure : « On peut rapidement observer de la désobéissance. Le manager doit alors pouvoir exercer son leadership car il ne faut pas forcément abaisser son autorité. Nous devons répondre aux aspirations nouvelles de ces jeunes, mais cela suppose aussi un véritable enjeu d'intégration. Car il faut leur faire comprendre qu'ils s'inscrivent dans une histoire et dans un cadre de travail que l'on peut certes faire évoluer, mais qui est là et qui est utile ».

D'après Sandrine Baglin-Brandel,
« Après la génération Y, la génération Z : comment les manager ? »,
La Gazette des communes, 16 avril 2015.

DOCUMENT 5

Le terme d'autorité est dérivé du verbe latin *augere*, qui signifie « augmenter », lequel a donné le substantif *auctor*, mot latin signifiant « auteur ». Ce mot s'applique à un « instigateur ». *Auctoritas*, dérivé d'*auctor*, désigne celui qui fonde, celui qui établit. Dans le latin chrétien, *auctor* servira à désigner Dieu. De nos jours, il désigne aussi un écrivain par rapport à son œuvre. Par extension de sens, le mot « *auctor* » sera employé pour nommer quelqu'un qui est la cause de quelque chose, qui a fait quelque chose, ce qui va s'appliquer aussi bien à des fondateurs, des vendeurs, des possesseurs, entendus tous comme disposant d'une responsabilité et ayant le pouvoir d'imposer obligation et obéissance. Par glissement métonymique, le terme s'applique aux textes qui font autorité, particulièrement les textes sacrés. Vers 1559, il est employé pour désigner la considération morale dont jouit une personne.

L'autorité n'est pas le pouvoir. Celui-ci est lié à un statut dans une hiérarchie, à une place dans une organisation qui permet à celui qui occupe cette place et qui est responsable de ces fonctions, de commander et de prendre des décisions pour autrui. Alors que l'autorité

s'inscrit dans une réalité psychique et correspond à une place que nous donnons à ceux dont la parole, reconnue comme juste, aura sur nous un pouvoir d'influence. On peut avoir du pouvoir sans avoir de l'autorité, et inversement. Nul n'est maître ni de l'autorité dont il est susceptible d'être investi ni des effets de sa parole. L'autoritarisme est le symptôme de ceux qui n'ont pas d'autorité. La tyrannie est souvent un autoritarisme qui prend appui sur le pouvoir... quelquefois au moyen de la séduction, quelquefois au moyen de la force. En fait, l'autorité est accordée à quelqu'un par ceux qui éprouvent de la confiance en sa parole. Celle-ci agit comme une parole autre, qui peut nous enseigner, nous apprendre des choses, nous guider, une parole qui représente quelqu'un à qui on voudrait ressembler, qu'on voudrait être et qui possède ce qu'on voudrait avoir. Il s'agit bien d'un Autre, dont nous supposons qu'Il va nous permettre d'avancer et de croître sur un chemin qui représente nos idéaux. Cet Autre, « supposé savoir » et « supposé être », est ainsi la figure inaugurale d'une série où prendront rang et place ceux que le sujet va investir, positivement ou négativement, en transférant sur eux des affects qui s'adressent à un Autre. Cette série renvoie à notre préhistoire subjective. Le transfert ne relève pas de la volonté et ne se contrôle pas.

D'après Charlotte Herfray, *Les Figures d'autorité*,
Éditions Érès Arcanes, 2005.

DOCUMENT 6

Le père de famille, le « pater familias » dans l'Antiquité romaine, est empereur chez lui. Il règne dans sa famille comme César sur Rome. Il a un droit absolu de vie et de mort sur ses enfants. Une scène reste connue : celle de la présentation des nouveau-nés à leur père... L'enfant qui vient de naître est amené et montré à son père. Si celui-ci le trouve fort et beau, le nouveau-né trouve place dans la famille. Sinon, il est mis à mort ou exposé à l'abandon sur une place publique. Ce droit de vie et de mort permanent des pères sur leurs enfants est supprimé à la fin de l'Antiquité par les empereurs chrétiens.

Au Moyen âge, l'autorité est partagée avec la mère. Les filles sont placées sous l'autorité maternelle. Les garçons sont aussi sous la responsabilité de leur mère jusqu'à l'âge de l'apprentissage professionnel (vers huit à douze ans) ou chevaleresque (douze à quinze ans) ; ils passent à ce moment-là seulement sous l'autorité du père. La puissance paternelle est d'autant plus affaiblie que l'Église reconnaît au Moyen âge la validité des mariages contractés sans le consentement des parents à partir de treize ans pour les garçons et onze ans et demi pour les filles, mariages qui souvent émancipent les enfants.

À partir du ^{xvi}e siècle, durant la Renaissance, l'autorité paternelle et son pouvoir de coercition se renforcent, sans doute à cause du renouveau du droit et du renforcement de la monarchie absolue. Jean Bodin va jusqu'à réclamer le rétablissement du droit de mort du père sur ses enfants ! Sans aller jusque-là, les pères retrouvent alors la plus grande partie des droits accordés par les anciennes lois romaines. La puissance paternelle s'étend non seulement aux enfants mais aux petits-enfants et à toutes les générations qui suivent. Ces « enfants de famille » ne peuvent conclure de contrat (notamment de prêt ou de mariage) sans l'accord du père ni faire de testament. Cette autorité paternelle est de durée variable selon les régions.

La Révolution met en avant l'égalité des membres de la famille et, à propos des enfants, assure que « la voix impérieuse de la raison s'est fait entendre ; elle a dit : il n'y a plus de puissance paternelle... Surveillance et protection, voilà les droits des parents ». Le Consulat fait un premier pas en arrière en reconnaissant la puissance paternelle, « droit fondé par la nature et confirmé par la loi ». L'ordre des familles est maintenu mais des limites à la puissance paternelle empêchent un retour à la « patria potestas » du droit romain.

Avec son Code civil de 1804, Napoléon réalise un nouveau compromis entre le droit révolutionnaire et le droit d'Ancien Régime et contribue à renforcer « l'autorité de son chef... car c'est par la petite patrie (la famille) que l'on s'attache à la grande ». La famille se suffit alors à elle-même. C'est très progressivement que l'État va prendre en charge des fonctions qui relèvent auparavant du père de famille :

instruction, surveillance sanitaire et alimentaire... L'État peut même désormais se substituer au père en cas de défaillance ou de carence.

Enfin, des réformes successives au xx^e siècle ont remplacé la famille hiérarchique fondée sur l'autorité du mari et du père à une famille égalitaire entre les époux qui prennent solidairement les décisions concernant les enfants. Pour conclure sur une image d'Épinal, mais qui traduit bien le nouveau rôle des pères, de ces papas-poules dont les magazines brossent régulièrement le portrait, on pourrait dire que les enfants ont désormais un papa qu'on aime plutôt qu'un père que l'on craint !

D'après Marie-Odile Mergnac, « L'autorité paternelle », <http://www.notrefamille.com/v2/editorial/article-680-l-autorit%C3%A9-paternelle.html>, 2015.

DOCUMENT 7

Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants,
Lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles,
Lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter,
Lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne,
Alors c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie.

Platon, *La République*, 380 av. J.-C.

DOCUMENT 8

On parle partout de la « crise de l'autorité ». Tout le monde cherche l'autorité perdue. Mais de quoi parle-t-on ? Il ne s'agit plus de l'autorité « coup de bâton ». Cette autorité-là n'est que le décalque des conduites animales, celle du mâle dominant chez les éléphants de mer ou les chimpanzés. C'est pourquoi, quand je vois un patron avec son staff autour, plein de courbettes, je ne peux m'empêcher

de penser aux ruts des wapitis dans les forêts de Californie du Nord. Cette autorité-là fait marcher les sociétés humaines comme des sociétés animales.

La hiérarchie est animale, il n'y a pas de doute là-dessus. Dès que vous exercez une contrainte, vous redevenez la « bête humaine ». Le nazisme est le symbole de cette autorité représentée, ce n'est pas un hasard, par un animal. L'autoritarisme a toujours été une tentation des sociétés humaines, ce danger qui nous guette de basculer très facilement dans le règne animal. En France, une femme meurt tous les jours sous les coups de son compagnon, mari ou amant. Est-ce cela, l'autorité masculine ? L'autorité perdue que l'on essaie de récupérer peut vite conduire au retour de l'autorité « coup de bâton ».

Dans mon dernier livre, *Petite Poucette*, je raconte l'avènement d'un nouvel humain, né de l'essor des nouvelles technologies, « Petite Poucette », l'enfant d'Internet et du téléphone mobile. Un clin d'œil à l'usage intensif du pouce pour converser par texto. L'avènement de Petite Poucette a bousculé l'autorité et le rapport au savoir. Parents et professeurs ont le sentiment d'avoir perdu leur crédibilité dès lors que, face à eux, Petite Poucette tient entre ses pouces un bout du monde. Ce que j'appelle dans mon livre la présomption de compétence. Il y a vingt ans, lorsque, enseignant, j'entrais dans un amphithéâtre, je présument que mes étudiants ne savaient pas. Désormais, j'ai des Petite Poucette devant moi, qui ont probablement compulsé sur Wikipedia les questions que je traite dans mon cours. À l'égard de son élève, le maître a maintenant cette présomption de compétence qu'il est de son devoir d'« augmenter ».

Autrefois, le médecin pouvait présumer que le patient qui consultait ignorait tout de la maladie dont il souffrait. Aujourd'hui, avant d'aller voir le médecin, on cherche sur Internet des informations concernant ses symptômes, pour tenter de poser soi-même un diagnostic. Le médecin a perdu l'autorité qu'il détenait par la présomption d'incompétence de son patient. Il ne peut plus dire : « C'est moi le médecin, laissez-moi faire ! »

Avant la génération des Petite Poucette, seuls le tyran, le plus riche ou le plus savant tenaient le monde entre leurs mains. Aujourd'hui, pour peu qu'il ait consulté un bon site, l'étudiant, le patient, le consommateur, ou même l'enfant peut en savoir autant sur le sujet traité que le maître, le médecin, le directeur, le journaliste ou l'élu. Nous disons que l'autorité est en crise parce que nous passons d'une société hiérarchique, verticale, à une société plus transversale, notamment grâce aux réseaux comme Internet. Tout ne coule plus du haut vers le bas, de celui qui sait vers l'ignorant. Les relations parent-enfant, maître-élève, État-citoyen... sont à reconstruire.

Les puissants supposés qui s'adressaient à des imbéciles supposés sont en voie d'extinction. Une nouvelle démocratie du savoir est en marche. Désormais, la seule autorité qui peut s'imposer est fondée sur la compétence. Si vous n'êtes pas investi de cette autorité-là, ce n'est pas la peine de devenir député, professeur, président, voire parent. Si vous n'êtes pas décidé à augmenter autrui, laissez toute autorité au vestiaire. L'autorité doit être une forme de fraternité qui vise à tous nous augmenter. Si ce n'est pas ça la démocratie, je ne connais plus le sens des mots !

Michel Serres,

« La seule autorité possible est fondée sur la compétence »,
Le Point, 21 septembre 2012.

DOCUMENT 9

« D'habitude, je hurle pour le faire taire, et ça ne sert à rien ; là, je l'ai laissé se calmer dans sa chambre, puis je lui ai fait un câlin. Et on a pu en reparler ensuite tranquillement. » Ces parents d'enfants de tous âges sont venus dans cet atelier de discipline positive parce qu'ils ne savaient pas comment trouver la juste autorité. « On a, comme tous les parents, des moments plus ou moins faciles avec nos enfants », témoigne Isabelle, mère de deux garçons (de 4 et 6 ans). « Les miens sont encore petits, mais je n'ai pas envie d'attendre l'adolescence. J'ai du mal à être ferme avec eux, et au bout d'un moment, je m'énerve. Ce qui est inefficace et épuisant pour tout le monde. » À l'inverse, Chrystel, mère de deux enfants (7 et 10 ans),

se sentait entrer dans une spirale d'autoritarisme dont elle n'arrivait pas à sortir. « *J'ai reçu une éducation très stricte et j'élevais jusque-là mes enfants par automatisme et mimétisme familial : quand je donnais un ordre, il fallait qu'ils obéissent au doigt et à l'œil, sans tenir compte de ce qu'ils pouvaient ressentir. J'en ai pris conscience récemment et la discipline positive m'a tout de suite parlé, car elle proposait des outils concrets pour changer ma façon de faire.* » En quelques semaines, Chrystel dit avoir acquis davantage de souplesse, et l'ambiance à la maison est devenue plus sereine.

Ouvrir une troisième voie entre l'autoritarisme et le laxisme, en proposant des outils faciles à utiliser, explique le succès de ce nouvel élan éducatif, venu des États-Unis, qui déferle depuis quelques temps sur le vieux continent. « *La discipline positive a la force d'un rêve : celui d'éduquer dans la fermeté et la bienveillance, sans avoir à choisir entre l'une ou l'autre* », s'enthousiasme Béatrice Sabaté, psychologue clinicienne, qui l'a introduite en France en 2012 et a adapté le best-seller de la psychologue américaine Jane Nelsen. Cette mère de sept enfants (et grand-mère de 21 petits-enfants) a mis au point « *une démarche pédagogique ancrée dans l'encouragement et la coopération, qui vise à développer les compétences relationnelles et émotionnelles de l'enfant* », résume Béatrice Sabaté. S'inspirant des travaux d'Alfred Adler (un disciple de Freud), sa méthode a le mérite d'être rapidement efficace.

Des valeurs qui correspondent au modèle de société à laquelle beaucoup aspirent, non plus fondé sur la soumission mais sur le partage et la coopération. Clotilde Bacqué a ainsi proposé aux parents de mettre en place un « *temps d'échange en famille* ». « *Un rendez-vous hebdomadaire planifié (c'est important pour les plus petits), rappelle-t-elle, où chacun s'efforce de dire une appréciation encourageante sur l'autre.* » Ils en font ce jour-là un débriefing, chacun partageant les petites phrases qu'il a pu entendre : « *Je trouve que c'est bien que papa soit avec nous ce soir pour dîner* », « *je suis contente que tu aies rangé ta chambre hier* ». Ce temps d'échange est aussi l'occasion de bâtir des projets d'activités à faire ensemble, pour sceller l'harmonie familiale.

Au cours de l'atelier, l'animatrice propose aussi aux parents des jeux de rôle qui leur permettent de mieux comprendre ce que ressentent

leurs enfants, en se mettant à leur place. « *On assiste à des prises de conscience extraordinaires, s'enthousiasme Géraldine. On arrive à réaliser l'effet produit sur eux quand on s'énerve et qu'on leur dit "arrête de crier" en hurlant soi-même. Ou quand on extirpe brutalement un enfant de son jeu ou de sa rêverie en lui disant : "C'est l'heure de partir !" »*. Et on recherche ensemble des solutions mieux adaptées que les cris ou la punition. Selon ces grands principes de la discipline positive : écouter les émotions de l'enfant, « *reconnecter* » avec lui, et surtout l'impliquer dans l'élaboration des règles qu'on va lui demander de respecter.

Il ne s'agit pas pour autant d'être dans la négociation permanente. « *C'est très angoissant pour un enfant de lui demander son avis sur tout* », précise Clotilde Bacqué. Il vaut mieux lui proposer, surtout quand il est petit, des « choix restreints ». Et dans tous les cas, c'est le parent qui a le dernier mot. S'il n'éteint pas son ordinateur à l'heure fixée ensemble, c'est le parent qui le fera. « *Mais l'enfant, qui aura participé à l'élaboration de son cadre, va être responsabilisé, et sera plus à même de le respecter* », insiste Béatrice Sabaté.

C'est par ailleurs à chaque famille de trouver sa solution. En faisant preuve de créativité. « *On ne délivre pas de recettes toutes faites. On accompagne simplement les parents dans ce changement de posture*, souligne Béatrice Sabaté. *La plupart cherchent à tisser une relation harmonieuse avec leurs enfants et se posent de vraies questions sur les valeurs et les compétences qu'ils veulent leur transmettre : l'autonomie, la confiance en soi, l'attention aux autres... »*

D'après Christine Legrand,
« À la recherche d'une autorité bienveillante »,
La Croix, 7 janvier 2015.

DOCUMENT 10

Il est constamment question d'autorité. Pour déplorer que l'actuel président de la République en soit dépourvu, pour regretter que son ancien Premier ministre en ait été privé, pour s'imaginer que le nouveau puisse en faire preuve. Ceux qui s'efforcent d'accoler l'épithète

« forte » aussi bien à la France, à la droite, qu'à toute forme d'action, manifestent d'autre part, avec insistance, leur désir de fermeté, d'ordre et de discipline. De manière plus inquiétante, un récent sondage révèle qu'un quart de l'opinion semble douter des vertus de la démocratie. Comme ce régime est toujours plus ou moins désordonné, tâtonnant, cacophonique, la question se poserait de savoir s'il est vraiment le meilleur... Ces signes épars indiquent sans doute un vaste processus. Pour le comprendre, un bref retour sur l'idée d'autorité s'impose.

Car cette notion est loin d'être aussi claire et simple qu'on pourrait le penser. Son origine est même brumeuse, presque opaque, en tout cas complexe. La plupart des historiens la tiennent pour typiquement romaine, sans véritable équivalent dans la pensée grecque. Cicéron, penseur de l'« *auctoritas* », n'y voit pas du tout, comme nous aujourd'hui, la capacité de décider ou bien la force de tenir un cap clair en imposant ses choix. Il la définit plutôt comme la légitimité d'une force intrinsèque, qui impose moralement le respect, par son ancrage dans la tradition et dans le fondement religieux de la société romaine. Au peuple le pouvoir, au Sénat l'autorité, selon la distinction célèbre qu'introduit l'orateur-philosophe dans son *Traité des lois*.

Cette distinction va traverser toute l'histoire occidentale, sous la forme, christianisée, de l'opposition bien connue entre « pouvoir temporel » (l'empereur, les monarques) et « pouvoir spirituel » (l'Église, le pape), supposé seul détenteur de la véritable autorité. En se désacralisant peu à peu, l'autorité va perdre son aura antique. Elle finit par se métamorphoser en banale domination, voire en simple police. La Boétie, en 1549, dans son *Discours sur la servitude volontaire*, est le premier à entrevoir ce paradoxe : les peuples demandent à être traités d'une main de fer, ils participent activement à leur écrasement, même s'ils s'en lamentent. C'est avec les Lumières, en particulier les analyses de Kant, que l'autorité devient en quelque sorte rien qu'un mal nécessaire : elle oblige chacun à obéir à la loi. Raisonnable, les individus comprennent que la règle s'applique à tous. Égoïstes, ils désirent malgré tout une exception pour leur cas. L'autorité les contraint à la règle commune.

L'histoire de l'autorité se termine mal. Pour parler comme autrefois Bossuet, « un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité » a fini par prévaloir, capable de déliter ce qui autrefois suscitait le respect. « Ni Dieu ni maître », signant l'ultime refus de toute autorité, est devenu plus que la maxime des anarchistes, le mot d'ordre de notre temps. Cette pente profondément anti-autoritaire conduit au fameux « il est interdit d'interdire » – fausse norme qui n'est pas seulement stupide, rendant impossible de faire barrage à l'inacceptable, mais qui se révèle vite dangereuse. En effet, elle fige toute action, en instaurant une sorte d'interdit suprême, paralysant et stérile. « Il est autorisé d'autoriser » aurait été plus fécond.

Finalement, il n'est pas étonnant que les enfants des générations hors-la-loi commencent à ressentir les manques de l'autorité, à en mesurer les inconvénients. Nous ne vivons plus ce que Freud nommait « malaise dans la civilisation », pas encore « malaise dans la barbarie », mais un entre-deux, une vacance des règles. Il faut espérer de nouvelles normes ou de nouvelles relations aux autorités anciennes. Si ce n'était pas le cas, le risque est grand de voir monter une sauvage demande d'hommes à poigne, de dictateurs providentiels, de tyrannies jugées salvatrices.

Cette maladie sénile de l'autorité s'est nommée, naguère, « Führerprinzip ». Il en existe déjà quantité de prototypes à l'usage du XXI^e siècle, avec réseaux sociaux intégrés et systèmes de contrôle numériques. Pour éviter qu'ils ne prennent de l'ampleur, il est urgent de chercher quel genre d'autorité nous souhaitons restaurer.

D'après Roger-Pol Droit,
« Grandeur et décadence du principe d'autorité »,
Les Échos, 4 avril 2014.

DOCUMENT 11

Le monde change, la société se transforme, les mentalités évoluent, les générations d'aujourd'hui ne ressemblent plus à celles de jadis. L'individu, les groupes, les institutions cherchent leur point d'équilibre pour construire de nouveaux modèles de vie, de nouveaux rapports humains et sociaux. Les structures traditionnelles

des organisations, celles de la famille, de l'école et de l'entreprise sont soumises à des pressions qui ébranlent leurs assises. Leur fonctionnement s'adapte difficilement aux changements d'attitude des acteurs sociaux. L'enfant, l'élève, l'ouvrier espèrent des parents, des enseignants et des cadres une réponse à leur besoin de liberté et de responsabilité. L'application stricte de l'autorité dans sa fonction de maintien de l'ordre est génératrice de conflits, conflits entre enfants et parents, élèves et enseignants, ouvriers et cadres : ces conflits empêchent la famille de rester un foyer privilégié d'épanouissement de la personne, l'école un lieu agréable de transmission de la culture, l'entreprise un instrument efficace de production de biens.

Finalement, l'autorité doit changer de nature pour répondre aux exigences du monde moderne. Les fonctions de l'autorité se complexifient sous l'influence des événements qui souvent bouleversent les façons d'être et de penser. Elles doivent, suivant les circonstances, rétablir les équilibres psychologiques des individus et des groupes ou inciter les uns et les autres au dépassement des acquis. Les responsables sociaux ont d'abord pour obligation d'assumer les conséquences d'un long passé de méfiance mutuelle, d'individualisme exacerbé. Il leur faut rétablir la confiance, avoir un discours authentique et promouvoir un esprit de solidarité. Il n'existe pas de chef inné. La pratique de l'autorité exige un apprentissage fondé sur des valeurs immuables et reconnues comme essentielles à l'existence de l'individu et des collectivités. La compétence, le savoir, l'expérience doivent s'enrichir d'une dimension nouvelle de l'ordre de l'éthique et qui concerne l'humain. Compétence, savoir, expérience et respect de la personne sont inséparables.

Cette éthique de l'autorité doit conduire l'action des parents, celle des enseignants et des cadres. Les droits des enfants, des adolescents et des ouvriers sont reconnus par la loi. Il convient de les respecter mais il faut aussi s'efforcer d'entretenir et de renforcer le sens social et le besoin de progrès, ces deux réalités dominantes de la conscience humaine. Les parents d'aujourd'hui sont certainement ouverts au dialogue, mais il faut aussi qu'ils deviennent des modèles à imiter. Les enseignants sont informés des découvertes récentes mais pour

les transmettre, ils doivent les intégrer aux traditions humanistes. Les cadres sont compétents et soucieux du devenir de l'entreprise, mais il est nécessaire de respecter les limites de la résistance humaine et reconnaître l'homme dans la personne de l'ouvrier.

L'autorité tient sa légitimité du fait qu'elle s'identifie à l'acte de solidarité : solidarité à l'égard de l'enfant, de l'élève et de l'ouvrier. La solidarité respecte l'individu dans son originalité, mais lui fait prendre conscience qu'il est semblable aux autres. Elle redonne à celui qui la pratique un pouvoir indiscutable et indiscuté. L'autorité des parents et des enseignants, des cadres, conduit progressivement l'enfant à son statut d'adulte responsable et de citoyen éclairé. Ces citoyens éclairés peuvent se donner des lois et les faire appliquer sans recours des maîtres à penser. Ils peuvent construire une société où l'autorité devient une exigence morale que chacun assume en toute liberté. Exercer cette autorité légitime ou la déléguer à ceux qui veulent en assumer la responsabilité, c'est faire preuve de maturité.

L'histoire montre qu'un individu totalement libre de ses choix, dont l'ego a pu s'hypertrophier, peut devenir un tyran. Elle montre aussi que la démocratie est toujours à inventer.

D'après Jean Paulhac, *Autorité et personnalité*,
Éditions de l'Organisation, 1987.

DOCUMENT 12

Pourquoi est-ce si difficile d'être parent aujourd'hui ?

Avant, on était parent comme on l'était depuis des siècles. Aujourd'hui, on veut comprendre nos enfants en adoptant une sorte de démocratie familiale. Mais, même si cela semble paradoxal, je dirais que les parents ont fait des progrès. Sauf que beaucoup sont encore en faillite de « oui » et de « non ». Ils n'ont pas encore compris que quand on dit à un enfant « ça suffit, mais tu sais que je t'aime », le petit n'entend que la dernière partie de la réponse.

Est-ce la question de la sévérité qui est posée ?

Plus que la sévérité, c'est la question de l'autorité qui se pose. On le voit à tous les étages de la vie. Avec les nouveaux pères qui sont exceptionnels et que l'on doit applaudir des deux mains pour leurs capacités relationnelles. Sauf quand leur part masculine est mise sous l'éteignoir au profit de cette part féminine qu'ils assument grâce et depuis le féminisme. Pourtant, face à un enfant, père et mère doivent garder leur originalité. La question de l'autorité se pose aussi au niveau de l'école. Si un enseignant est sévère avec un enfant, les parents ont envie de protester tout en exigeant que l'enseignant soit absolument parfait dans son enseignement. La nouvelle parentalité donne à l'école trop de responsabilité comme si elle était en mesure de résoudre toutes les carences familiales. Du temps des hussards noirs de la République, au début du xx^e siècle, il y avait délégation d'autorité à l'école. Maintenant, les parents sont suspicieux.

Quelle définition de l'autorité donneriez-vous ?

C'est assez simple. C'est savoir dire non pour que l'enfant comprenne qu'un jour il pourra dire oui. Un acte d'autorité est aussi un acte d'amour, une porte ouverte dans le futur sur une grande liberté. Si on dit toujours oui à un enfant, il ne comprendra jamais qu'il faut se soumettre parfois à la directive, au désir et à l'ordre de l'autre. En pédopsychiatrie, il y a un moment très important qui a été bien décrit par René Spitz. Il est normal dans l'évolution qu'un enfant s'oppose. À 15-18 mois, il entre déjà dans ce stade du non. Que faut-il faire ? Le laisser à ce stade infantile ou lui faire comprendre qu'il ne dirige pas le monde ? En consultation, je vois des tas de tyrans domestiques de 2-3 ans. Des gosses qui maîtrisent leur famille, ils ne veulent pas s'habiller, pas manger, pas se coucher... ça n'existait pas avant. En conséquence, ça prépare des adolescents pénibles. Je crois que quand les parents demandent plus de sévérité, ils se trompent. Il faut comprendre que la frustration fait partie de l'éducation.

D'après Christine Roth-Puyo, entretien avec Marcel Rufo,
« Un acte d'autorité est aussi un acte d'amour », *La Dépêche*,
28 février 2015.

DOCUMENT 13

C'est devenu, aujourd'hui, un lieu commun : les enfants, de plus en plus jeunes, ainsi que les adolescents, récusent, aujourd'hui, assez largement les formes traditionnelles d'autorité que nous considérons comme légitimes et auxquelles nous considérons qu'ils doivent obéir « dans leur propre intérêt », que ce soit l'autorité des parents, des professeurs ou des représentants de l'État de droit (police, justice, administration, etc.). Plus encore, les jeunes générations ont tendance à considérer les formes d'expression de ces autorités comme des « caprices de la tribu d'en face ». Ils en récusent toute légitimité, en relativisent systématiquement les interdits et se revendiquent détenteurs eux-mêmes de règles de comportement tout aussi acceptables que celles que voudraient leur imposer les adultes.

Ce qui est radicalement nouveau dans ce phénomène, c'est que la remise en cause ne porte pas seulement sur les méthodes utilisées par ceux qui détiennent l'autorité (un comportement trop rigide, des sanctions trop lourdes, des personnes trop tatillonnes, etc.), mais sur le principe même qui est censé fonder la légitimité de l'exercice de l'autorité. L'antériorité et l'expérience des parents ne sont plus reconnues comme des valeurs mais, au contraire, dans un monde où tout va très vite et où il faut faire acte d'allégeance au présent, considérées comme des handicaps. Le savoir chez les professeurs est contesté au nom d'autres sources d'« informations » comme Internet, la télévision, la parole d'une star ou celle d'un texte religieux. Le bien commun n'apparaît plus comme l'apanage des représentants de l'État de droit ; tout au contraire, ces derniers sont vécus comme porteurs de leurs propres intérêts qu'ils voudraient opposer arbitrairement aux intérêts de ceux qu'ils tiennent sous leur coupe. À cet égard, il est particulièrement grave que les jeunes électeurs, entre vingt et trente ans, désertent les bureaux de vote : en ne participant pas à la « fabrication de la loi », ils s'exonèrent de l'obéissance à la loi... confirmant la formule de Rousseau : « L'obéissance à la règle qu'on s'est soi-même prescrite est liberté ».

Mais, contrairement à ce qui caractérisait le conflit des générations jusqu'à ces dernières années, les enfants et adolescents ne

« contestent » pas l'autorité des adultes en s'affrontant délibérément à elle. Ils ne discutent pas avec les adultes pour tenter de les convaincre que leur autorité est une vieillerie d'un autre âge... ils ne sont plus dans la provocation qui a marqué la « génération 68 »... ils sont ailleurs. Délibérément, sans complexes ni scrupules. Ils ne débattent pas, ils ignorent. L'adolescent en rupture ne tente plus de convaincre ses parents du bien-fondé de sa révolte. Les élèves n'engagent plus avec leurs professeurs des discussions sur le caractère archaïque de l'école et de ses méthodes. Les délinquants, eux, cherchent tout simplement à échapper au regard de la police et refusent, ensuite, de répondre aux interrogations du juge.

Nous sommes d'autant plus démunis que, tout en ignorant notre autorité, les enfants et adolescents s'assujettissent très tôt à des formes d'autorité bien plus puissantes que celles que nous voudrions leur imposer. Ces formes d'autorité ne sont fondées sur aucune des légitimités que nous reconnaissons (l'expérience, le savoir, le bien commun), elles relèvent de l'aspiration fusionnelle et sont auto-référencées. Elles ne s'exercent pas « au nom de » quelque chose d'extérieur (la tradition, la vérité scientifique, des valeurs), mais simplement au nom de la jouissance collective qu'elles sont capables de procurer à ceux qui l'exercent comme à ceux qui s'y soumettent : c'est l'autorité des chefs de bandes, des « caïds », mais aussi et surtout l'autorité des vedettes, des animateurs de télévision, des « clercs » de toutes sortes qui tiennent les individus sous emprise.

Je fais, d'ailleurs, l'hypothèse que les « groupes religieux » qui existent aujourd'hui et fascinent certains jeunes (le fondamentalisme islamique, l'intégrisme protestant aux États-Unis, les sectes de toutes sortes) ne sont pas vraiment des « communautés religieuses » : ils ne sont pas structurés autour d'une transcendance qui place le sens dans un au-delà du présent ; ils ne proposent pas une eschatologie explicite qui définit les fins dernières de l'homme et du monde... En réalité, il s'agit plutôt de « groupes d'appartenance » qui résolvent les questions de l'ici et maintenant par des réponses de l'ici et maintenant. Réponses tout entières contenues dans l'emprise des « clercs » sur les « fidèles ». Même s'il prétend l'être, le nouveau clerc n'est pas

un intermédiaire entre l'ici-bas et l'au-delà, c'est un chef charismatique... quelqu'un qui dit, plus ou moins explicitement : « Je suis ta solution ».

Ainsi, les caractéristiques des « autorités-emprises » sont radicalement différentes de celles des « autorités traditionnelles », y compris religieuses. Elles se caractérisent par l'absence de distinction entre la personne qui exerce l'autorité et le contenu qu'elle impose. Elles fonctionnent sur le mode de l'identification fusionnelle : l'autorité du chef est aussi celle du groupe et vice versa. L'obéissance, enfin, est toujours contrainte d'imitation du chef, alors que, dans l'autorité traditionnelle, précisément, les parents, les professeurs et les représentants de l'État imposent aux « mineurs » des comportements différents des leurs. Il règne dans le groupe une terrible pression à la norme, qui est aussi obligation de conformité : quiconque se permet d'oser sa différence sera exclu ou devra payer cher le prix de sa réintégration dans le groupe.

La question que nous pose ce phénomène est donc la suivante : que procurent donc aux jeunes qui s'y soumettent ces nouvelles formes d'autorité auxquelles ils s'assujettissent si volontiers ? D'une part, et en tout premier lieu sans doute, la sortie de la solitude : dans le « village planétaire » où les liens sociaux se distendent de plus en plus, où la mobilité est extrême et où l'accélération vertigineuse de l'histoire inquiète même les plus « branchés », les « autorités-emprises » achètent la soumission des jeunes et la payent en droit d'entrée dans un groupe où chacun est toujours sûr d'être accueilli. D'autre part, et tout aussi sûrement, les jeunes trouvent, en faisant allégeance à ces nouvelles formes d'autorité, une identité : face à un univers d'adultes où les références sont éclatées et où les moyens traditionnels pour s'affirmer semblent inaccessibles (la promotion sociale par l'École et le travail en particulier), l'identification à un groupe et l'adoption de ses marqueurs est un moyen précieux d'« être quelqu'un ».

Le danger de ce phénomène est, bien évidemment, le communautarisme, dans sa forme la plus rigide. En effet, la juxtaposition de groupes structurés sur des forces centripètes, fortement assujettis à

leurs leaders, disposant de leurs règles propres non questionnables, aboutit à la disparition progressive – ou, au moins, à la délégitimation – de l’instance sociétale. La société, en tant qu’association de personnes capables de se donner des principes communs indépendamment de leurs affinités, capables de définir un « intérêt collectif » s’imposant à tous, est menacée de disparition ou d’éclatement. Le caractère absolu et incontestable – au sens propre – de « l’autorité communautaire » rend impossible de s’exhausser au-dessus des groupes pour tenter de construire un État de droit.

Le défi de l’éducation contemporaine n’est donc pas de « restaurer l’autorité », mais d’aider les jeunes à retrouver le goût de contester celles auxquelles ils s’assujettissent aveuglément... pour qu’ils puissent, à terme, s’associer en un collectif qui se donne des règles et assume la nécessité de l’existence d’une autorité légitime. Il est bien possible que « la crise de l’autorité » que nous traversons aujourd’hui soit, en réalité, une chance : chance de passer d’une conception théocratique ou mimétique de l’autorité à une conception démocratique... qui reste encore très largement à inventer.

Philippe Meirieu, « Quelle autorité pour quelle éducation ? »,
*Conférence donnée lors des Rencontres Internationales
de Genève sur l’Éducation, septembre 2005.*